

ABUS DE CONFIANCE



I

Tommy s'est avisé de servir un milk-punch à ses deux favoris.



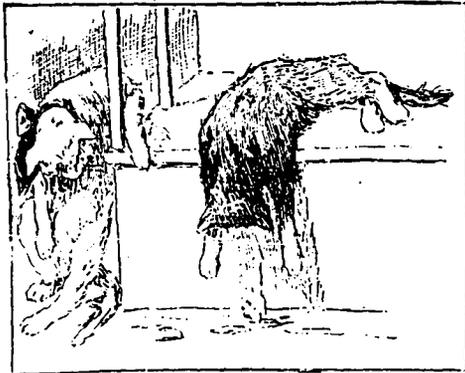
II

—Sais-tu que la vie n'est pas amère?...
...Dingue... Tigne... Ligne... !!! Tra-la-là!



III

—C'est trop de plaisir rien que pour deux !
Razzle-dazzel—Front, frt... frt...



IV

—Oh! my!!! C'est pas des rats que je vois, c'est des renards.



V

—J'm'en r'r'tourne!



VI

—Une chance que notre maître est échevin !
Oui, il va la voter la prohibition!

LE DUELLISTE... DÉLICAT

PROCÈS POSSIBLE. DÉFENSE

L'homme qui défend son honneur l'épée au poing est bien vu dans le monde, au tribunal c'est le contraire; par contre le monde méprise un homme qui se laisse enlever le respect, et au tribunal, on ne s'en occupe pas.

L'homme bien né a vivement fait son choix.

Mais qu'arrive-t-il, c'est que la police vexée fait toutes sortes de misères à l'homme qui se respecte. Oui, elle le poursuit, lui mange son argent, lui fait des procès, le met à l'amende, et souvent en prison.

Que la police poursuive, soit, c'est sa manie, chacun les siennes, mais se laisser condamner, ce serait trop naïf.

Pour éviter cette calamité, il faut avoir un bon avocat et surtout l'inviter à méditer la plaidoirie suivante, que je n'hésite pas à recommander comme modèle du genre aux jeunes stagiaires, et même soi-disant maîtres du barreau :

La police ayant la manie de se mêler toujours des affaires des autres, il arrive fréquemment que le duel est suivi d'un procès.

Les prévenus y gagnent non moins fréquemment des peines variables, selon les cas particuliers de la rencontre. Pourquoi ces condamnations iniques?

Parce que les duellistes ont le tort de s'adresser à des avocats de carton, des mazettes.

Le duel serait si facile à défendre devant des juges, si les défenseurs avaient un peu de bon sens!

Tenez, par exemple, imaginons une affaire quelconque; supposons une affaire entre journalistes, la suivante: M. Bocottret du *Parceur* a inséré dans son journal les lignes que voici :

« La Norvège n'a jamais eu à subir un pareil hiver; le froid y est tellement rigoureux, que les cultivateurs se sont vus forcés de mettre des gilets de flanelle aux navets pour les empêcher de geler. »

M. Failanoc du *Samedi* a démenti le fait en écrivant :

« En Norvège, on ne met pas de gilets de fla-

nelle aux navets, ainsi qu'un de nos stupides confrères a cherché à l'insinuer, mais on les frictionne toutes les deux heures avec de l'alcool camphré. »

M. Bocottret a naturellement gîllé M. Failanoc, et on s'est battu à l'épée pour réparer l'injure.

Nier le fait, c'est impossible. S'excuser, dire que c'était pour rire ou qu'on ne l'a pas fait exprès, il n'y faut pas songer.

Le plus simple, c'est d'avouer franchement, et de se cramponner à la défense.

Ce ne serait pas faire preuve d'éloquence que de dire :

« Ces messieurs ne se sont fendus l'un sur l'autre, que pour s'assurer si leurs pantalons étaient solidement cousus. »

Non, ce serait témoigner d'une certaine méfiance envers messieurs les tailleurs, et les froisser inutilement.

Il vaut mieux se draper dans son mérinos, et s'écrier :

Messieurs de la cour,

Messieurs les jurés,

Il faut réellement que votre hanneton ait eu les pattes en l'air, pour que vous nous ayez mis dans l'obligation de venir étaler sur vos prétentieuses tartines, le beurre mi-sel du ridicule,

(*Surpris par ce début, le président sera capable d'en renifler sa sonnette.*)

Vous n'avez pas de loi relative au duel; en vertu de laquelle voudriez-vous nous condamner?

C'est absolument comme si vous aviez la prétention de faire remettre un fond de culotte à une paire de guêtres!

(*Les jurés commenceront à être très perplexes.*)

Si jamais vous aviez le toupet de nous condamner, qu'en résulterait-il?

Vous laisseriez supposer que vous blâmez les adversaires de ne pas s'être tués tout à fait et que vous les fourrez en prison, pour les punir de s'être ratés. Car il faut bien en convenir, s'ils étaient morts, vous n'auriez pas la cruauté de faire mettre leurs cerceux chez Payette, n'est-ce pas? Condamner des duellistes survivants, ce serait pousser à l'assassinat.

Permettez-moi, Messieurs de la cour, de m'écrier avec Cicéron : *Constitibus pasum trochicus* : ce n'est pas très chic.

(*Les magistrats se sentant dans leur tort feront une fameuse grimace.*)

On n'est pas diffamé, on n'est pas battu, on n'est pas volé, mais on n'est ridiculisé,—ce qui est pire, car vous le savez, Messieurs, le ridicule tue en France—et la loi qui prévoit les autres cas, n'accorde aucun recours contre l'individu qui vous fait passer pour une huître; que faire alors?

Aller trouver le monsieur et lui enlever le cou? Non, car en cas il vous ferait mettre au poste.

Lui répondre : *Fous en êtes un autre!* Avez-vous que c'est bien mesquin!

Quelle ressource reste-t-il donc à l'homme outragé?

Aucune.

Aussi, je n'hésite pas à le déclarer, c'est vous magistrats, vous qui représentez la loi, qui devriez être déclarés coupables de n'avoir rien inventé pour punir les gens qui blaguent les autres.

Qu'un particulier sollicite la permission d'aller se couper le nez avec un contrôleur d'omnibus, on la lui refusera.

Pourquoi?

Parce qu'on trouve inutile que ce particulier s'amuse; on ne trouve pas nécessaire qu'il coupe le nez de personne. Dans l'armée, que voyons-nous?

Nous voyons le contraire; c'est-à-dire que si un soldat demande la permission de se battre en duel, on la lui accordera toujours, et si son adversaire refuse de s'aligner, on fourrera même l'adversaire au clou.

Or, que représente l'armée? La loi, l'ordre, n'est-ce pas?

Eh! bien, si l'ordre et la loi peuvent se battre en duel pourquoi ne le permettez-vous pas aux simples civils.

Tout aux militaires alors! Vous ne trouvez pas que ce soit déjà suffisant de les autoriser à ne payer que trois sous au lieu de six dans les omnibus!

(*Les jurés ne manqueront pas de se dire entre eux: Voilà un quillard qui est joliment malin.*)

Me parlerez-vous de religion?